

<b>Zeitschrift:</b>	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
<b>Band:</b>	57 (1919)
<b>Heft:</b>	24
<b>Artikel:</b>	Le libraire Benjamin Corbaz : 1786-1847 : une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans : [suite]
<b>Autor:</b>	Bridel, G.-A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-214771">https://doi.org/10.5169/seals-214771</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 08.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# CONTEUR VAUDOIS

PARAÎSSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1<sup>er</sup> étage).  
 Administration (abonnements, changements d'adresse),  
 Imprimerie Ami FATIO & Cie, Albert DUPUIS, succ.  
 GRAND-ST-JEAN, 26 — LAUSANNE  
 Pour les annonces s'adresser exclusivement à la  
 "PUBLICITAS"  
 Société Anonyme Suisse de Publicité  
 LAUSANNE, et dans ses agences.

ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 5 50 ;  
 six mois, Fr. 3 — Etranger, un an, Fr. 8 20.

ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.

Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.  
 la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

**Sommaire du Numéro du 14 juin 1919.** — Oncora l'arithmétique à Bonzon (Marc à Louis). — Le libraire Benjamin Corbaz, 1786-1847 (G.-A. Bridel), suite. — Superstitions. Au bon vieux temps. — Les affaires sont les affaires. — La bousfardie. — Feuilleton : La maison du Chat-qui-pelote (Honore de Balzac). — Boutades.

## ONCORA L'ARITHMÉTIQUE A BONZON

TROLLIEMOTTET, quand s'ètai maryà avoué la Luise à Botollion, l'avai z'u on valet que l'avai batsi Ferdinand, por cein que l'ètai on fin nom. Trolliemottet l'ètai tot fou de son mousse et là avai eimpilia la tita d'ouvrå. N'avai pas volu que l'aule à l'école avoué lè z'autro bouté dau velâdzo et l'avai einvouyf pè Lozena. Lai ètai vegnâi pe z'orgolhiau qu'on piào à cambelion su on molan, clli craset et ti le coup que ie l'allâve trovâ sè pére z'et mère ie le mourgâve, pè la mau que n'irant rein que dâi simplio païsan. Lì sè crayâi quasuo lo biau-fé ão bon Dieu, tant d'orgouget mônet l'avai.

Trolliemottet n'avai rein de d'à premi mâ tot parai tot eein coumeincive à lo bouriâ et vegnâi tot rodzo quand son valet lo rebriquâve.

On coup lo Ferdinand rarreve de Lozena justo ão momoint que lè dou vilhio allâvant sè betâ à trâbilia po dîna. La mère l'avai fê onna pliatâfie de dzerdenâdzo et onn' assiéta de sâocesse grehâ que cheintâ bon la bouna tsé de cafon.

Quand l'è que sè furânt eimbransf, et que la mère l'eut betâ onn' assiéta po lo Ferdinand, lo père lâ dit dinse :

— Eh bin! mon valet, a-to bin recordâ et ein sâ-to binstout atant que lo menistre?

— Oh! oui, papa! que lâi repond lo craset ein dresseint la tita quemet onna dzenelhie que vao lsantâ.

— Sâ-to bin comptâ?

— J'étais le plus fort en arithmétique et je puis faire des comptes que vous ne feriez pas vous-même.

— Cen sè pâo bin. Et quin comple sâ-to no fêre.

— Voilà. (Le voliâve mourgâ lo pére por cein que lâi avai rein que de dou pliat à medzi). Combien croyez-vous qu'il y a de plats sur la table?

— Dou, so repond lo pére : ion de sâocesse et ion de truffie passâie ão bûro.

— Eh bien ! vous vous trompez... Il y a trois plats sur notre table.

— Pardieu, l'i fou. Voudrâ bin lè vère.

— Rien de plus facile. Nous disons : plat de porc, ça nous fait un ; plat de pommes de terre, ça nous fait deux ; j'additionne et je dis : un et deux font trois, donc trois plats.

— Ah ! l'è cein que t'a apprâ per lè. T'i on tot fin, so repond lo pére. Eh bin, ta mère medzera lo pliat de truffi, mè clli de sâocesse, et tè te medzerâ lo troisième, du que l'en a trâi et que no sein trâi!... merdâo que t'i!

MARC à LOUIS.

**Il n'en est plus !** Deux écoliers passent dans la rue. Ils rencontrent M. X., qui vient de don-

ner sa démission de membre de la Commission scolaire.

Très poliment, le plus jeune ôte son chapeau en disant :

— Bonjour M'sieu.

Le plus grand, qui a passé sans dire un mot et sans faire un geste, dit à son cadet, avec un haussement d'épaules :

— Tu est bien fou de le saluer!... Il n'en est plus! — J. DES S.

## UNE FIGURE ORIGINALE DU LAUSANNE

D'IL Y A CENT ANS

Le libraire Benjamin Corbaz

1786-1847

par G.-A. BRIDEL.

### II

AISSONS un instant la parole directement au mémoire de 1817.

« Quant à la vente du vin qui se fait chez Benj. Corbaz, elle est bien bornée, ne tenant que des vins de première qualité qui, pour l'ordinaire, sont à des prix plus élevés que dans les autres établissements publics ; il n'en débite qu'à un très petit nombre de personnes et surtout aux membres composant l'ancienne société des Amis de la Cité, qui, malgré tous les changements survenus chez lui n'ont jamais cessé de s'y rassembler. Jamais personne n'a été prise de vin chez lui et jamais il ne l'aurait permis. Son établissement est exactement fermé à 9 heures toute l'année et jamais personne n'y a veillé au delà, les fêtes y sont exactement observées comme l'on peut s'en convaincre par un rapport de la police qu'il n'y a jamais eu de plainte contre lui.

» Son cabinet littéraire composé d'environ 1600 volumes ne renferme aucun livre contre la pureté des mœurs et il ne délivre aucun livre aux jeunes gens à moins qu'ils ne soient munis d'une permission de personnes qui surveillent leur éducation.

» Son atelier de reliure offre peu de ressources quoiqu'il puisse cependant entrer en concurrence pour la bienfacture des ouvrages avec quel atelier de cette ville que l'on puisse le mettre en parallèle (sic). — La rue qu'habite B. C. est une des moins fréquentées de cette ville et par conséquent offre très peu de ressources pour le commerce, aussi la partie de son établissement qui a rapport à l'épicerie offre un très petit écoulement.

» L'on voit donc que chacune de ses branches d'industrie prise séparément offre en elle-même une petite ressource, mais réunies ensemble elles forment un tout qui peut suffire à ses besoins ; que l'on en retranche une seule, les autres deviennent très peu de chose, la disposition de chacune d'elles est telle que l'une fait marcher l'autre. Il n'existe pas une pinte ni café en ville ou dans les environs qui viennent faire emplette au-dessus de un à deux pots de liqueur à la fois, quelques-uns même y viennent par bouteille. Or si le distillateur ne peut vendre que par cinq pots, à qui vendrait-il ? Et com-

ment distinguera-t-il le particulier du revendeur, dans le cas où il pourra en vendre à ce dernier par bouteille, pourquoi ne le fera-t-il pas au particulier ?

» Maintenant que j'ai exposé la situation de chacune des parties de son industrie, disons un mot de ses mœurs domestiques et publiques et de sa façon de penser et d'agir. Je n'embellirai ni ne chargerai le tableau et pour preuve de ce que j'avancerai je prendrai à témoins les voisins les plus dignes de foi ceux qui n'ont aucun intérêt particulier à noircir ou blanchir.

» Le premier examen sera sa conduite religieuse. Il est peut-être le seul à Lausanne qui, depuis 14 ans, puisse dire qu'il n'a fait ou laissé faire le dimanche chez lui aucun ouvrage quelconque, ni par lui ni par aucun des siens. Il ne lui est pas possible de fréquenter les saintes assemblées régulièrement tous les dimanches, en voici la raison. Comme ils sont quatre en âge de fréquenter les églises, deux y vont un dimanche et les deux autres gardent la maison. De deux dimanches l'un est employé par B. C. pour mettre en règle les écritures de son petit commerce qui demande un peu de tranquillité, ce qui est difficile d'obtenir chez lui les autres jours ouvrables, le second dimanche il se rend au temple de St-François, où il a de fortes raisons de préférer d'y aller à celui de la Cité, ses motifs il est prêt à les faire connaître à ceux qui désireraient en prendre connaissance. Jamais il n'a manqué de s'y rencontrer deux fois le même jour lorsque c'est un jour de fête et particulièrement le jour où il prend part à la Sainte Communion. Une inspection des objets qui servent d'ornement à sa chambre à coucher pourront donner une idée de ses sentiments sur notre divine religion.

» Le second examen de sa conduite est la civile, il serait bien à désirer, pour le bonheur de la société, que tous les ménages fussent aussi heureux que le sien, il offre l'image du bonheur que l'on aime à retrouver dans tous les liens conjugaux, et que l'on rencontre malheureusement si rarement. Il se fait un plaisir ainsi que son épouse de rendre tous les services qui sont en leur pouvoir et les pauvres y ont leur part suivant que leur famille le leur permet.

» Sa conduite politique est conforme à la sentence qui dit : laissons dire et faisons bien, il ne se mêle d'aucun discours de ce genre suivant ; son sentiment l'on doit obéir aux lois et penser qu'elles sont faites toujours dans un bon but, pour le bien de tous, et par des gens qui méritent notre confiance et nos respects. Il ne croit pas que personne ait des plaintes à former contre lui sur sa façon de penser ; aimer sa patrie et ses magistrats, obéir aux lois, satisfaire aux impositions, c'est ce qu'il recommande à ses amis et à ses voisins, ceux qui pourraient croire différemment de lui sont pleinement dans l'erreur : quoique dans quelque circonstance il aurait eu lieu de se plaindre de la portion qui lui était assignée en logement de troupes, et d'imposition extraordinaire, il n'a jamais témoigné de mécontentement et l'espérance d'être mieux réparti une autre fois a été sa seule consolation.

L'amour qu'il a pour sa patrie est bien caractérisé par le choix des couleurs qu'il a prises pour son cabinet de lecture dont tous les livres sont reliés vert et blanc, par les soins qu'il s'est donnés pendant plusieurs mois à dresser une table de toutes les lois (et des matières qu'elles traitent) pour le canton depuis 1803 à ce jour. C'est lui qui le premier a retranché sur les tabacs les noms fastueux de Londres, Amsterdam, pour y substituer les armes du canton avec une devise analogue.

» L'établissement de B. C. est quelque peu fréquenté par les militaires de l'école d'instruction, parce qu'ils y trouvent à bas prix ce qui leur est le plus nécessaire, tel que soupe, café, thé, chocolat, vin, etc., par la bonne discipline qu'il tient chez lui, il ne permet jamais l'entrée de la maison aux militaires après les heures qu'ils doivent être retirés dans leur caserne, il n'accorde aucune boisson à ceux qui lui paraissent en avoir déjà suffisamment; il ne permet aux militaires aucun discours contre la religion ou l'Etat et plus d'une fois lorsque ceux-ci croyaient avoir quelque raison de se plaindre, B. C. par ses discours les a ramenés à des dispositions plus calmes. Il arrive très souvent que des militaires ou d'autres personnes viennent se plaindre qu'ils ont quelque indisposition et alors ils trouvent chez B. C. quelques légers soulagements en recevant ou quelque peu de thé, de bouillon, etc., sans aucune rétribution quelconque et il a à ce sujet reçu un grand nombre de bénédictions des personnes qu'il avait ainsi soulagées. Si l'on a quelque doute sur la véracité de ce dernier article, l'on pourrait s'en convaincre en prenant des renseignements auprès de quelques-uns de Messieurs les instructeurs, surtout des nommés Landry et Graizot (Greyzot ?), qui en ont été souvent témoins. Il serait bien à désirer que les personnes qui ont une espèce de haine et de jalousie contre B. C. et qui reçoivent chez elles des militaires fussent aussi exactes à remplir leur devoir et à rendre service que B. C. l'est envers eux.

» Enfin, avant de terminer ce petit mémoire, je prierais de vouloir bien jeter un coup d'œil sur la situation de la Cité quant à sa partie commerciale. Chacun sait de combien elle est élevée au-dessus de la ville, combien de peine il faut avoir pour y atteindre et par conséquent combien doit être pénible le transport de tous les objets qui s'y consomment.

» Par sa situation isolée elle n'est point un passage pour les voyageurs ou les campagnards qui n'y viennent que rarement. Le nombre des habitants y est très petit. Enfin, la Cité forme une espèce de petit village isolé. Un commerce qui se bornerait à une seule branche ne saurait y gagner sa vie, parce que le débit en serait à peu près nul; d'un autre côté, les habitants de la Cité ont, tout aussi bien que ceux d'ailleurs, besoin d'une infinité de petits objets dont on ne saurait se passer; il faut donc à chaque petit article dont on a besoin, descendre une infinité de marches d'escaliers, et l'on sent que surtout en hiver cela devient bien pénible. Toutes ces considérations de part et d'autre ont engagé B. C. à y former un petit commerce où l'on trouve réunis tous les objets de première nécessité et en partie ceux d'agrément, d'abord afin qu'en réunissant plusieurs branches il pût y gagner sa vie, et d'un autre côté afin d'être utile à ses concitoyens, à force de peine, de soins et non pas sans avoir eu à essuyer un grand nombre de désagréments avant de réussir dans son entreprise, il est parvenu à y former un établissement de la plus grande utilité, quoique petit, et ce qu'il y a de plus remarquable, à y faire régner l'ordre, la paix et l'agrément. Chez lui on y trouve tout ce qui est relatif à l'épicerie, et quelques petits articles de pharmacie, les plus indispensables dans un ménage; les libraires non seulement de table, mais aussi celles

pour la toilette, vinaigres, vin pour malades, que l'on ne trouve pas chez aucun des vendeurs de vins ou épiciers de la Cité et que l'on serait obligé de descendre en ville pour les y chercher dans des moments souvent bien pressants, combien de fois n'a-t-il pas poussé la complaisance jusqu'à se relever pendant les nuits d'hiver pour procurer quelque soulagement à de pauvres malades qui, sans sa complaisance, auraient peut-être été dans le cas de mourir.

» Un cabinet de lecture était nécessaire à la Cité, celui que B. C. y a formé renferme des livres pour toutes les classes de la société, morale pour la jeunesse, religion pour les personnes pieuses, romans pour les élégants du jour, voyages pour les amateurs de géographie, etc.

» Une petite fabrique de reliure est quelque fois visitée par les personnes qui en ont besoin, mais le nombre en est bien borné dans cette rue. »

(A suivre.)

**L'enfant prodige!** — Dans une soirée bourgeoise, on exhibait l'enfant prodige de la maison, qui jouait du piano pendant une heure, sans « se dévisser » du tabouret.

Au début, cela marcha tout à fait bien. On s'extasiait, on applaudissait discrètement.

Mais la musique, prise à haute dose, n'adoucit pas toujours les mœurs. Elle peut les exaspérer, quelquefois. C'est ce qui arriva.

Le morceau finit au milieu des soupirs de soulagement de l'assistance.

— Eh bien que pensez-vous de mon fils ? disait à chacun la mère, bouffie de plaisir.

— C'est prodigieux, admirable, étourdissant, inouï !

— Moi, dit Alphonse Karr qui était présent, j'ai trouvé cela étonnant, mais surtout au commencement du morceau.

— Pourquoi cela ?

— Ah ! parce qu'alors l'enfant était plus jeune !

#### SUPERSTITIONS

**A**u XV<sup>e</sup> siècle, l'official de l'évêque de Lausanne condamna à être pendu, jusqu'à ce que mort s'ensuivît, un cochon, qui avait dévoré un enfant au berceau dans les environs d'Oron. L'animal, à teneur de la sentence, resta au gibet pour servir d'exemple.

Plus qu'ailleurs, on croit en ce temps-là aux sorciers, aux *vaudâi* qui font la *chetta*, à minuit, dans quelque endroit écarté. On les redoute, à cause des mauvais sorts qu'ils jettent sur gens et bêtes. Ce qui n'empêche pas qu'on a recours à leurs services pour désensorceler une étable, pour obtenir des drogues magiques, pour aller à la recherche des trésors. Les sorciers sont en communication directe ou indirecte avec les puissances infernales, avec le diable, qu'on appelle aussi le *maffi*, *l'ozzi*, *la bita crotze*, *le grebelliou* (bête à griffes), *le tannai* (le foncé ou l'habitant des cavernes), *le to-frou* (qui est toujours dehors), *le nion ne l'où*. On invoque le diable dans toutes les circonstances, on ne jure que par lui; les femmes aussi bien que les hommes: *diablo lo ya*, pas du tout; *diablo la iéna*, pas une; *diablo l'on*, aucun, certainement; *diablo la manqua*, je n'y manquerai pas; *diablo mè preigné*, *m'importai*, *m'einlevai*, *m'einvolai*, *mè bourlai*, *diable tè frescasse*, *l'esterminai*, *tè raûdzai*, *tè bresai lè z'ou*, *tè touairde lo cou*, *l'arratschai la lein-voua*, *lè z'orriole*.

Dans les clairières et dans les prés, les cerclés jaunis, sont l'indice des rondes de fées.

La *vouivra*, est un serpent gros comme une presse de char, avec un diamant lumineux pour œil.

Le chat noir qui court sur les toits porte malheur.

Signe de mort, le corbeau qui se pose seul sur le faîte du toit.

Deux corbeaux sur un toit annoncent un prochain mariage.

On croit fermement aux présages des songes. Voir fleurir la fougère à minuit fait trouver un trésor dans l'année.

Il y a une herbe qui fourvoie le pélerin dont le pied se pose sur elle, une autre qui déferle les chevaux.

On fait le signe de la croix au-dessus de chez soi, que petit creux où l'on jette la semence des ricots, afin qu'elle germe bien.

On jette des grêlons dans le feu pour calmer l'orage.

Mauvais présage, le chat ou la vieille femme qui croise votre chemin, lorsque vous vous mettez en route pour une affaire importante, à condition que ce soit le premier être animé que vous rencontriez.

La livraison de juin 1919 de la *Bibliothèque Universelle* et *Revue Suisse* contient les articles suivants :

Dr E. Chuard. *L'avenir de l'agriculture*. Dr F. Blanchod. *Aux Indes*. — Comte Albert Bois. *Dans l'essor de l'aigle aux plumes d'or*. Victor Giraud. *Histoire de la Grande guerre.conde et dernière partie*. — Louis Legrand. *Les hymnes nationaux et religieux du peuple polonois*. — Paul Sirven. *Le second voyage de Micromégas. Cinquième partie*. — D. Bauboy. *Des Cyclades en Crète, au gré du vent. xième et dernière partie*. — A. Vierne. *Préoyer pour les auteurs dramatiques. A propos d'un concours*. — Pierre Burnier. *La vie économique suisse. Chroniques allemande (A. Guillard); américaine (G. N. Tricoche); scientifique (Henry Varigny); politique (Ed. Rossier); suisse romande (Maurice Milliod)*. — Table des matières du tome XCIV. *Revue des livres*.

La *Bibliothèque Universelle* paraît au commencement de chaque mois par livraisons de 200 pages.

« *Chantecler* ». — On se souvient qu'à la mort de Edouard Rod, les journaux ont largement parlé de ses remarquables qualités d'écrivain. A ce même moment, les journaux ne tarissaient pas d'éloges sur la pièce « *Chantecler* » d'Edmond Rostand.

Dans un cercle de Lausanne, l'un des habitués de la salle de lecture, s'écrie, un jour, rejetant avec colère, les journaux sur la table.

— C'est assommant, à la fin ! On ne peut toucher un seul journal qui ne parle pas d'Edouard Rod et de son « *Chantecler* ». — G.

#### AU BON VIEUX TEMPS

**E**n 1692, le régent de Mézières, maître Jean Ehinger, sortait de l'église où il venait faire son école. Et comme il passait devant la grange de Claude Nicolas, où il y a du monde, il ôta humblement son chapeau ne le remit que lorsqu'il fut dix pas plus loin. En ce moment arrive à la grange le seigneur Carouge, M. de Graffenried : « Qui est, dit-il, montrant le maître d'école, qui est celui-là qui ne tire pas son chapeau ? » A ces mots le régent se retourne et dit doucement qu'il s'est déclaré. Alors, le seigneur :

— Je ne l'ai pas vu, vilain que tu es. Tout monde qui est ici a son chapeau bas et tu tires pas le tien ! Que penses-tu faire ? Tu blesses les fouet aux enfants, mais je te le baillerai d'une autre manière.

Et étant remonté sur son cheval, il dit à son cocher :

— Que penses-tu donc, maître d'école, penses-tu être aussi grand que moi ?

— Non, monseigneur.

— Par Dieu, je te baillerai cinquante coups pieds au ... franc vilain !

Cela ne rappelle-t-il pas les bailliages autrichiens ?

On cite dans ce genre le colonel bernois Melot, qui, dans une rue de Lausanne, avait insulté et menacé, sans le connaître, le ministre d'Angleterre. Celui-ci se plaignit, et le représentant de LL EE s'excusa en lui disant : « Je vous prie nais pour un Lausannois. »

Pas aimable pour les citadins, nos ancêtres !